



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2023, à compter de 19h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3, M. Marcel Tremblay, Conseiller district n°4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Est également présente:

Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

À 19h00 M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2. Moment de recueillement

2023-08-589

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est,

Proposé par François Barbeau

Appuyé par Marcel Tremblay

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

Adoptée

4. Adoption des procès-verbaux

2023-08-590

4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2023

Attendu que le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2023;

Par conséquent, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Julie Dupuis

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2023, tel que présenté.

Adoptée

5. Administration générale

2023-08-591

5.1 Délégation de pouvoir à la MRC pour la production d'énergie éolienne

Considérant la résolution numéro 2023-07-137 de la MRC des Jardins-de-Napierville (MRC) annonçant son intention de déclarer compétence à l'égard de la compétence des municipalités locales de participer à une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de déléguer sa compétence en matière de participation à la production électricité provenant d'une source d'énergie éolienne ;

Par conséquent, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Michael Dinnigan

Et résolu unanimement

Que le conseil de reconnaît la compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville, d'exercer de façon exclusive la compétence en matière de participation à la production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne.

Adoptée

2023-08-592

5.2 Achat parcelle de terrain pour la création d'une passerelle d'écoliers du secteur Boisé des Pins à l'École de Sainte-Clotilde

Attendu que la municipalité de Sainte-Clotilde désire créer une passerelle d'écoliers pour permettre la circulation sécuritaire des élèves du secteur Boisé des Pins pour se rendre directement à l'École de Sainte-Clotilde;

Attendu que la municipalité doit acquérir une parcelle de terrain du lot arrière pour créer la passerelle d'étudiants d'une longueur de 200 pieds et largeur de 8 pieds;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux démarches pour la création de la passerelle des étudiants pour l'École de Sainte-Clotilde;

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Adoptée

2023-08-593

5.3 Demande d'appui à la Municipalité de Napierville

Considérant la demande d'appui de la Municipalité de Napierville concernant l'adoption du projet de loi no 19 qui interdit aux employeurs de faire travailler un enfant en deçà de 14 ans en demandant des exceptions pour le service des loisirs;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par François Barbeau

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'appuyer la demande de la Municipalité de Napierville au ministre du Travail et au ministre de la région de la Mauricie et de la région du Nord-du-Québec, demandant des exceptions pour le service des loisirs, relativement à l'adoption du projet de loi no 19, qui interdit aux employeurs de faire travailler un enfant en deçà de 14 ans.

Adoptée

6. Sécurité publique

2023-08-594

6.1 Mise en place d'une direction unique des services de sécurité incendie

Considérant le projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de direction de services incendie qui a été approuvé par la résolution du conseil numéro (2023-01-021, St-Rémi / 2023-01/28, St-Michel / 2023-01-004, St-Patrice-de-Sherrington / 2023-01-391, Ste-Clotilde), dûment adoptée en janvier 2023;

Considérant qu'aux termes de cette entente, la municipalité de Sainte-Clotilde a délégué à la Municipalité régionale de comté Les Jardins-de-Napierville (la « MRC ») une partie de sa compétence en matière de sécurité incendie, savoir la direction du service;

Considérant qu'à cette fin, la MRC devait notamment procéder à l'embauche du directeur et d'un adjoint administratif;

Considérant la proposition de la MRC à l'effet que le directeur et l'adjoint administratif prévus aux fins de l'entente soient plutôt ceux fournis à la MRC par la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries;

Considérant qu'à l'égard de la municipalité, les services et responsabilités de la MRC, prévus notamment aux articles 5, 6 et 7 de l'entente, demeurent les mêmes;

Considérant que, dans les circonstances, le conseil n'a pas d'objection à cette proposition de la MRC;

Par conséquent, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Marcel Tremblay

Et résolu unanimement

Que le préambule de la présente résolution fait partie intégrante de l'entente;

Que le directeur et l'adjoint administratif prévus aux fins de l'entente de délégation de compétence en matière de direction des services incendie soient ceux fournis à la MRC par la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, étant entendu que les services et responsabilités de la MRC et du directeur, prévus notamment aux articles 5, 6 et 7 de l'entente, demeurent par ailleurs les mêmes.

Adoptée

2023-08-595

6.2 Modification du contrat de travail de Benoit Tardif

Considérant que la Municipalité à l'intention d'adhérer à un regroupement de gestion de la direction du service de sécurité incendie avec d'autres municipalités via la MRC des Jardins-de-Napierville en vertu de la résolution 2023-01-391;

Considérant que le poste de travail de M. Benoit Tardif sera ajusté pour devenir chef aux opérations à la MRC des Jardins-de-Napierville à concurrence de 12 heures de travail par semaine;

Considérant que la Municipalité veut pallier les heures manquantes en vertu du contrat de travail à raison de 8 heures travaillées pour la Municipalité en dehors des heures de la MRC par semaine, et ce, jusqu'à échéance du contrat où il n'y aura pas de renouvellement en septembre 2024;

Par conséquent, il est

**Proposé par André Perrault
Appuyé par Marcel Tremblay
Et résolu unanimement**

De modifier le contrat de travail de M. Benoit Tardif afin de terminer le contrat au moment où le regroupement des municipalités pour la gestion de la direction du service de sécurité incendie sera effectif avec la MRC des Jardins-de-Napierville en vertu de la résolution 2023-01-39;

De pallier les heures manquantes en vertu du contrat de travail en vigueur à raison de 8 heures travaillées par semaine pour la Municipalité en dehors des heures effectuées à la MRC jusqu'à échéance du contrat en septembre 2024.

Adoptée

2023-08-596

6.3 Fin mutuelle du contrat de travail de Richard Béliveau

Considérant que la Municipalité à l'intention d'adhérer à un regroupement de gestion de la direction du service de sécurité incendie avec d'autres municipalités via la MRC des Jardins-de-Napierville en vertu de la résolution 2023-01-391;

Considérant que le poste de travail de M. Richard Béliveau sera aboli suivant l'intention des deux parties au moment de l'entrée en vigueur du regroupement avec la MRC;

**Par conséquent, il est
Proposé par Robert Arcoite
Appuyé par François Barbeau
Et résolu unanimement**

De terminer le contrat de travail de M. Richard Béliveau au moment où le regroupement des municipalités pour la gestion de la direction du service de sécurité incendie sera effectif avec la MRC des Jardins-de-Napierville en vertu de la résolution 2023-01-391 en accord avec l'intention des deux parties.

Adoptée

2023-08-597

6.4 Modification du contrat de travail de François Lauzon

Considérant que la Municipalité à l'intention d'adhérer à un regroupement de gestion de la direction du service de sécurité incendie avec d'autres municipalités via la MRC des Jardins-de-Napierville en vertu de la résolution 2023-01-391;

Considérant que le poste de travail de M. François Lauzon sera ajusté pour devenir Chef de district au service de sécurité incendie de Sainte-Clotilde en accord avec la convention collective des pompiers;

**Par conséquent, il est
Proposé par Robert Arcoite
Appuyé par François Barbeau
Et résolu unanimement**

De modifier le contrat de travail de M. François Lauzon pour le nommer chef de district au sein du service de sécurité incendie de Sainte-Clotilde.

Adoptée

7. Travaux publics

2023-08-598

7.1 Remplacement pompe de la caserne pour le puit

Considérant que la pompe de la caserne doit être remplacée et que des demandes de prix ont été faites auprès de 3 fournisseurs;

Considérant que deux fournisseurs ont donné des soumissions pour le remplacement de la pompe :

- Pompe MacDonald pour une somme de 38707.92\$ avant les taxes applicables;
- Plomberie Saint-Rémi pour une somme de 39 525.00\$ avant les taxes applicables;

**En conséquence, il est
Proposé par Robert Arcoite
Appuyé par Julie Dupuis
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

De mandater Plomberie St-Rémi pour le remplacement de la pompe à la caserne qui n'est plus fonctionnelle pour une somme de 39 525.00\$ avant les taxes applicables.

Adoptée

2023-08-599

7.2 Soumissions pour l'achat de sel et d'abrasifs

Considérant la Municipalité doit procéder à l'achat de 430 tonnes métriques de sel de déglacage et 350 tonnes métriques d'abrasif pour la saison hivernale 2023-2024;

Considérant que trois demandes de prix ont été faites pour le sel de déglacage en vrac :

Soumissionnaire	Prix à tonne
Compass Minerals	104.43\$
Sel Frigon	110.00\$
Sel Warwick inc.	124.00\$

Considérant que Agrégats Ste-Clotilde est une entreprise locale et nous offre l'abrasif au montant de 16.50\$ la tonne métrique pour l'abrasif et 4,65\$ la tonne métrique pour le transport;

**En conséquence, il est
Proposé par François Barbeau
Appuyé par André Perrault
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat de 430 tonnes de sel de déglacage chez Compass Minerals pour un montant de 104.43\$ la tonne métrique;

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat de 350 tonnes d'abrasifs chez Agrégats Ste-Clotilde pour un montant de 5775.00\$ d'abrasifs et 1627.00\$ pour le transport avec un total de 7402.50\$ avant les taxes applicables.

Adoptée

2023-08-600

7.3 Pavage 2^e couche Rue Rousse, Rue des Hirondelles et Rang du Ruisseau-Norton – soumission retenue

Considérant que l'ouverture publique des soumissions le 8 août 2023 pour laquelle trois soumissions ont été reçues et font le résultat de l'ouverture est le suivant :

Soumissionnaires	Montant du contrat (incluant les taxes)
Ali Excavation	546.381.40\$
Eurovia	446.449.96\$
Sintra	438.828.97\$

Considérant que la soumission du plus bas soumissionnaire conforme aux plans et devis qui a été reçue est de 438.828.97\$ incluant les taxes applicables;

**En conséquence, il est
Proposé par Robert Arcoite
Appuyé par François Barbeau
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

D'octroyer à l'entreprise Sintra le contrat de pavage de la deuxième couche de la Rue Rousse, de la deuxième couche de la Rue des Hirondelles et du Rang du Ruisseau-Norton tel que décrits aux plans et devis de l'appel d'offre TP 2023 02 qui a été ouverte publiquement à l'hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Clotilde le 8 août 2023 pour une somme de 438.828.97\$ avec taxes applicables;

D'imputer la somme de 438.828.97\$ au surplus budgétaire.

Adoptée

8. Hygiène du milieu

9. Santé et bien-être

10. Urbanisme

2023-08-601

10.1 Demande dérogation mineure DM2023-08-02

Attendu qu'une dérogation mineure est une procédure d'exception établie par règlement en vertu duquel le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement ;

Attendu que la dérogation mineure est un outil utilisé seulement si le règlement de zonage cause un préjudice au propriétaire ;

Considérant que la demande de dérogation mineure n° DM 2023-6 199 938 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement* ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

**En conséquence, il est
Proposé par André Perrault
Appuyé par François Barbeau
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

Que la municipalité autorise le demandeur, soit *Gestion Benoit Lavigneur Inc.*, à déroger aux dispositions du règlement 471-04, relatif au zonage, à la zone Cb1 mentionnant que la typologie des bâtiments autorisés n'inclut pas les maisons unifamiliales en rangées, afin d'autoriser le citoyen à subdiviser un logement multifamilial en maison en rangée privée et de permettre l'implantation des terrasses et balcons sur la ligne mitoyenne.

Adoptée

2023-08-602

10.2 Adoption du règlement numéro 509 relatif à l'entretien des terrains

Attendu que toute corporation locale peut, faire des règlements concernant l'entretien des terrains selon l'article 546 et suivants du code municipal;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 17 juillet 2023;

**Par conséquent, il est
Proposé par Robert Arcoite
Appuyé par André Perrault
Et résolu unanimement**

D'adopter le règlement numéro 509 concernant l'entretien des terrains, en accord avec les dispositions de la loi.

Adoptée

2023-08-603

10.3 Avis de motion concernant le règlement numéro 471.05 relatif au zonage

André Perrault, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, une modification au règlement de zonage pour ramifier les modifications et les inclure dans un seul règlement, sous le numéro 471.05.

2023-08-604

10.4 Avis de motion sur le règlement numéro 472.01 relativement au lotissement

Robert Arcoite, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 472.01 concernant le lotissement.

2023-08-605

10.4 Avis de motion sur l'adoption du plan d'urbanisme numéro 470.01

André Perrault, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le plan d'urbanisme 470.01.

11. Loisirs et culture

2023-08-606

11.1 Journée de la Culture

Attendu que le comité des loisirs organise un concert sous les chandelles dans le cadre de la journée de la culture et qui aura lieu le 29 septembre 2023;

Attendu qu'un montant de 3500\$ est subventionné par Hydro-Québec dans le cadre de la campagne nationale « Les journées de la culture »;

En conséquence, il est

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par Marcel Tremblay

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser l'organisation d'un concert sous les chandelles dans le cadre de la Journée de la culture vendredi 29 septembre 2023 en profitant du montant octroyé de 3500\$ subventionné par Hydro-Québec dans le cadre de la campagne nationale « Les Journées de la Culture ».

Adoptée

2023-08-607

11.2 Adoption de la mise à jour de la politique familiale

Attendu que la mise à jour de la politique familiale de la municipalité doit être adoptée en septembre 2023;

Attendu que le Programme de soutien aux politiques familiales municipales offre de l'aide financière pour le plan d'action issu de de la politique familiale municipale via le Volet 2 du programme;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par François Barbeau

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser la directrice générale a déposé une demande d'aide financière via le Programme de soutien aux politiques familiales municipales Volet 2 – Mise en œuvre d'un projet inscrit dans le plan d'action issu de la politique familiale municipale;

D'adopter la mise à jour de la politique familiale en laissant le plan d'action variable selon l'aide financière octroyée, le cas échéant.

Adoptée

2023-08-608

11.3 Location du gymnase pour activité intérieure Pickelball

Attendu que le comité des loisirs désire offrir l'activité intérieure Pickelball dans le gymnase de l'école cet automne;

Attendu que le coût de location du gymnase de l'école pour une session de Pickelball est de 499.50\$ avant les taxes applicables;

En conséquence, il est

Proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par Julie Dupuis

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le responsable des loisirs Jonathan Lucier à louer le gymnase de l'école pour une session de Pickelball est de 499.50\$ avant les taxes applicables.

12. Correspondances

13. Affaires diverses

2023-08-609

13.1 Fossé Roger Bourdon

Attendu que M. Roger Bourdon demande à la municipalité le nettoyage du fossé limitrophe et que la municipalité procédera aux vérifications avec la MRC pour obtenir l'autorisation du nettoyage dans l'éventualité que le fossé est géré par la MRC;

En conséquence, il est

Proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par Julie Dupuis

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De mandater une entreprise pour le nettoyage du fossé de M. Roger Bourdon une fois les vérifications faites avec la personne responsable à la MRC.

2023-08-610

13.2 Installation miroir loupe

Attendu qu'une citoyenne a fait une demande pour l'installation d'un miroir loupe dans le 4^e Rang pour assurer la sécurité des usagers de la route;

En conséquence, il est

Proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par Julie Dupuis

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Autoriser l'installation d'un miroir loupe dans le 4^e Rang pour assurer la sécurité des usagers de la route.

Adoptée

14 Présentation des comptes payables

2023-08-611

14.1 Comptes à payer

Considérant que Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles au 21 août 2023;

- Comptes à payer : 153 652.36\$
- Dépenses incompressibles : 77 528.89\$

**En conséquence, il est
Proposé par Marcel Tremblay
Appuyé par François Barbeau
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

D'autoriser le paiement des dépenses apparaissant à la liste de comptes à payer totalisant une somme de 153 652.36\$;

De prendre acte de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 77 528.89\$.

Adoptée

15. Période de questions

2023-08-612

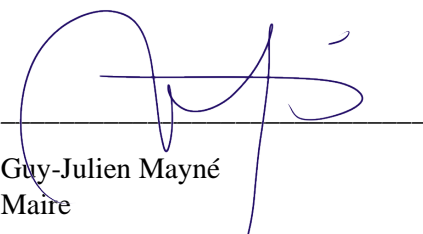
16. Fermeture de la séance

**Il est,
Proposé par André Perrault
Appuyé par Marcel Tremblay**

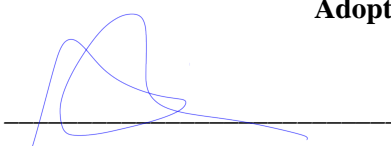
Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que la présente séance soit levée à 20h28.

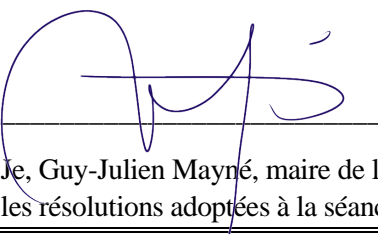
Adoptée



Guy-Julien Mayné
Maire



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière



Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 21 août 2023.
